

RNCP C'EST QUOI ?

Le RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) recense la liste de tous les diplômes et titres à vocation professionnelle.

L'inscription au RNCP atteste d'un niveau de qualification officiel. Étudiants et employeurs peuvent plus facilement repérer les compétences acquises à l'issue de la formation.

Quelles formations sont enregistrées au RNCP ?

Plusieurs types de formations sont enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles :

- Les diplômes nationaux et les titres professionnels délivrés par l'État (bac pro, BTS, master, etc.) qui y sont enregistrés de droit ;
- Les titres à finalité professionnelle (par exemple brancardier, cynotechnicien...) proposés par des CCI (chambres de commerce et d'industrie), des CMA (chambres de métiers et de l'artisanat), des organismes de formation publics ou privés... Ces titres sont enregistrés (ou non) après instruction du projet par la CCP (Commission de la certification professionnelle), à la demande de ces organismes.

Les conditions d'enregistrement au RNCP

Chaque certification doit répondre à des besoins économiques et sociaux. Pour cela, neuf critères sont examinés :

- L'adéquation des emplois occupés par rapport au métier visé par le projet ;
- L'impact du projet en matière d'accès ou de retour à l'emploi ;
- La qualité des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation ;
- La mise en place de procédures pour contrôler les modalités d'organisation des épreuves d'évaluation ;
- La prise en compte des contraintes légales et réglementaires du métier visé ;
- La possibilité d'obtenir le titre par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- La cohérence des blocs de compétences et de leur modalité d'évaluation ;
- La cohérence avec d'autres certifications professionnelles de même niveau ;
- L'association éventuelle avec une branche professionnelle.

Les deux premiers critères s'appuient sur l'analyse de l'insertion professionnelle d'au moins deux promotions de titulaires ; les deux derniers sont facultatifs.

Des niveaux de qualification européens

Un cadre européen commun a été trouvé pour rendre les niveaux des qualifications professionnelles plus lisibles pour tous et pour faciliter la libre circulation des personnes formées :

- Cap : niveau 3
- Bac : niveau 4
- Bac + 2 : niveau 5
- Licence : niveau 6
- Master : niveau 7
- Doctorat : niveau 8